



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

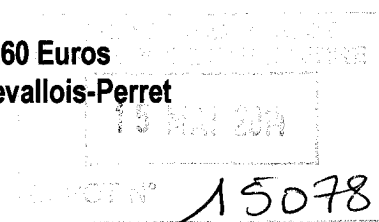
Numéro de gestion : 2013 B 02460

Numéro SIREN : 493 094 445

Nom ou dénomination : 5 STRATEGIES

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2014 sous le numéro de dépôt 15078

5 STRATEGIES
Société par actions simplifiée au capital de 951.260 Euros
Siège social : 22/24, rue du Président Wilson 92300 Levallois-Perret
493 094 445 RCS Nanterre



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 FEVRIER 2014

L'an deux mille quatorze,

Le 10 février, à 10 heures,

Les associés de la société 5 Stratégies, société par actions simplifiée au capital de 951.260 euros divisé en 95.126 actions de 10 euros chacune (la « **Société** ») se sont réunis en assemblée générale mixte au siège social sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance et à laquelle ont été annexés les pouvoirs des associés représentés et les formulaires de vote par correspondance dont il a été fait retour à la Société.

L'assemblée est présidée par Monsieur Abderraouf Benslimane, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président ainsi constitué, permet de constater que les associés présents ou représentés, possèdent le nombre d'actions requis.

L'assemblée, pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Madame Fabienne Vibert, Commissaire aux comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, n'assiste pas à l'assemblée.

Le Président dépose alors sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- la copie des lettres de convocation adressées aux associés et de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes ;
- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions proposées ;
- la feuille de présence ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un co-commissaire aux comptes titulaire ;
- Nomination d'un co-commissaire aux comptes suppléant ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs.

RB *83*

Le Président donne ensuite lecture de son rapport de gestion sur l'exercice écoulé.

La discussion est alors ouverte.

Puis, plus personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire de la Société, le cabinet Kreston Conseil, sis 2 rue Meissonier – 75017 Paris, à compter de ce jour et pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le cabinet Kreston Conseil a déclaré par avance accepter ces fonctions et n'être soumis à aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de l'empêcher d'exercer ces fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant de la Société, le cabinet Union Fiduciaire de Paris, sis 2 rue de Phalsbourg – 75017 Paris, à compter de ce jour et pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le cabinet Union Fiduciaire de Paris a déclaré par avance accepter ces fonctions et n'être soumis à aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de l'empêcher d'exercer ces fonctions.

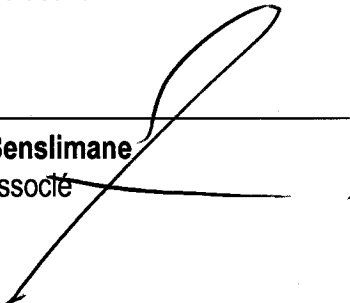
TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

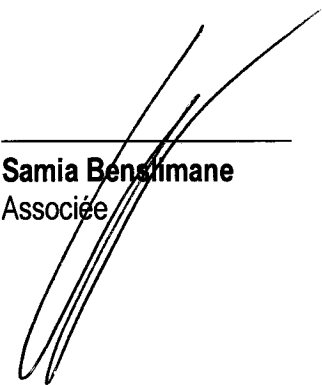
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés.



Abderraouf Benslimane
Président et associé



Samia Benslimane
Associée